

ASSOCIATION PROCURE MISSIONNAIRE
DE L'ASSOMPTION

79, Avenue Denfert-Rochereau

75 014 - PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Marjorie HUSSON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES
HAUTS-DE-FRANCE

Mesdames, Messieurs,

1-OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PROCURE MISSIONNAIRE DE L'ASSOMPTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2-FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3-JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

4-RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

5-RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriés en la circonstance, et non pas, le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AMIENS

Le 19 mai 2026



commissaire
aux comptes

Marjorie HUSSON

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des

Hauts-De-France

BILAN ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			Valeur au 31/12/2024
	brute	amort. & dépréc.	nette	
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques,				
Autres Immobilisations incorporelles	25 260,00	25 260,00		
Immo corp. en cours, avances et acptes	10 800,00		10 800,00	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages ...				
Autres Immobilisations corporelles	73 933,85	71 239,20	2 694,65	1 297,99
Immo corporelles en cours, avances et acptes				
Biens reçus legs /donations destinés à être cédés	44 000,00		44 000,00	907 671,26
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	153 993,85	96 499,20	57 494,65	908 969,25
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances Clients, usagers et cptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations	222 046,12		222 046,12	147 906,42
Autres créances				
Charges constatées d'avance	3 051,18		3 051,18	2 324,42
Valeurs mobilières de placement	1 841 966,59		1 841 966,59	1 440 363,15
Instruments financiers à terme, jetons détenus				
Disponibilités	45 562,18		45 562,18	28 586,67
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	2 112 626,07		2 112 626,07	1 619 180,66
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement emprunts (IV)				
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	2 266 619,92	96 499,20	2 170 120,72	2 528 149,91

Marjorie HUSSON
 30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS
 Commissaire aux comptes
 N° inscription 1100088427

PROCURÉ MISSIONNAIRE
 N° 1100088427 - 01/01/2025 au 31/12/2025
 30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS
 03 20 00 00 00

ID: 01/01/2025 and 31/12/2025

1. DATE 11/11/77
 2. TO Mr. J. Edgar Hoover
 3. FROM Mr. J. Edgar Hoover
 4. SUBJECT Mr. J. Edgar Hoover

ISACOMPTA CONNECT - PAASSSPRCY - Fiscal -

BROCHURE MISSIONNAIRE
COMPTE DE RESULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	100,00	100,00		
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	26 114,63	156,00	25 958,63	
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou cons. dotation comptable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	896 147,39	1 017 229,57	-121 082,18	-11,90
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	900 252,45	649 246,75	251 005,70	38,66
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		34 149,03	-34 149,03	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés		21 156,96	-21 156,96	-100,00
Autres produits		125,99	-125,99	-100,00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 822 614,47	1 722 164,30	100 450,17	5,83
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	153 490,86	228 436,93	-74 946,07	-32,81
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	6 037,77	5 304,97	732,80	13,81
Salaires	108 842,02	109 216,22	-374,20	-0,34
Cotisations sociales	45 025,52	46 001,15	-975,63	-2,12
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 008,50	525,02	483,48	92,09
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des Immo. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	1 099 529,12	956 971,22	142 557,90	14,90
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 413 933,79	1 346 455,51	67 478,28	5,01
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	408 680,68	375 708,79	32 971,89	8,78

Marjorie HUSSON
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS
Commissaire aux comptes
N° inscription 1100088427

EXTRAIT DU REGISTRE
DE LA CHAMBRE DES COMPTABLES
DE LA SEINE-SAINT-DENIS
N° 1100088427

PROCURE MISSIONNAIRE
COMPTE DE RESULTAT
 Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres Intérêts et produits assimilés	26 603,44	21 732,05	4 871,39	22,42
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	26 603,44	21 732,05	4 871,39	22,42
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	26 603,44	21 732,05	4 871,39	22,42
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	435 284,12	397 440,84	37 843,28	9,52
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 849 217,91	1 743 896,35	105 321,56	6,04
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 413 933,79	1 346 455,51	67 478,28	5,01
EXCÉDENT OU DÉFICIT	435 284,12	397 440,84	37 843,28	9,52
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	32 167,00	37 394,00	-5 227,00	-13,98
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	32 167,00	37 394,00	-5 227,00	-13,98
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	32 167,00	37 394,00	-5 227,00	-13,98
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	32 167,00	37 394,00	-5 227,00	-13,98
TOTAL	435 284,12	397 440,84	37 843,28	9,52

Marjorie HUSSON
 30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS
 Commissaire aux comptes
 N° inscription 1100088427

Annexe comptable

Marjorie HUSSON
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS
Commissaire aux comptes
N° inscription 1100088427

Marjorie HUSSON
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS
Commissaire aux comptes
N° inscription 1100088427

ASSOCIATION PROCURE MISSIONNAIRE DE L'ASSOMPTION
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

SOMMAIRE DE L'ANNEXE COMPTABLE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		N/S	N/A
Préambule - Faits caractéristiques de l'exercice	O		
Règles et méthodes comptables	O		
Immobilisations incorporelles	O		
Immobilisations corporelles	O		
Immobilisations financières			N/A
Etat des amortissements	O		
Etat des dépréciations			N/A
Provisions inscrites au bilan			N/A
Crédit-bail			N/A
Actif – Etat des échéances des créances	O		
Passif – Etat des échéances des dettes	O		
Composition des fonds associatifs et variation	O		
Tableau de suivi des fonds dédiés et variation	O		
Engagements hors-bilan	O		
Dettes garanties par des sûretés réelles			N/A
Effectifs – Rémunérations – Bénévolat	O		
Impôt sur les bénéfices			N/A
Compte de résultat par origine et destination (CROD)	O		
Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public	O		
Commentaires et annexe du compte d'emploi des ressources	O		

Marjorie HUSSON
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS
Commissaire aux comptes
N° inscription 1100088427

Marjorie HUSSON
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS
Commissaire aux comptes
N° inscription 1100088427

ASSOCIATION PROCURE MISSIONNAIRE DE L'ASSOMPTION

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

PREAMBULE - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice social clos le 31 décembre 2025 a une durée de 12 mois, l'exercice précédent avait également une durée de 12 mois.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sont présentés sous forme de liste avec la comparaison de l'exercice précédent.

Le total du bilan avant affectation du résultat est de 2 170 120,72 euros.

Le résultat net comptable est excédentaire de 435 284,12 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 16 mars 2026 par les dirigeants.

Activité de l'association :

La Procure Missionnaire de l'Assomption est une association loi 1901, créée par la congrégation des Augustins de l'Assomption. Elle apporte son soutien aux communautés assomptionnistes et à leurs différents projets, notamment dans le domaine de la formation des jeunes religieux, de la mission, et de leurs œuvres humanitaires.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture :

Néant

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Comparabilité et continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices
- Régularité et sincérité
- Image fidèle

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

CHIFFRE D'AFFAIRES : 0

CHIFFRE D'AFFAIRES : 0

CHIFFRE D'AFFAIRES : 0

ASSOCIATION PROCURE MISSIONNAIRE DE L'ASSOMPTION
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement), et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement), et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées. Il n'a pas été possible de décomposer les biens figurant à l'actif. La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée d'usage.

Valeurs mobilières de placement – Titres divers en portefeuille :

Ces titres sont valorisés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode comptable :

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03, article 5, entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

Changements de comptabilisation :

Les principaux changements opérés sont les suivants :

- En termes de résultat exceptionnel, le périmètre est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation)
- Suppression des transferts de charge dans le résultat d'exploitation et le résultat financier, notamment : les refacturations de personnel figurent désormais en produits annexes. Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident de travail figurent en compensation de charges de personnel

Changement de présentation :

Les principaux impacts à compter de 2025 sont les suivants :

CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION
 CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION
 CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION

Marjorie HUSSON
 30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS
 Commissaire aux comptes
 N° inscription 1100088427

ASSOCIATION PROCURE MISSIONNAIRE DE L'ASSOMPTION
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
 Du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

Compte de résultat :

- le résultat exceptionnel est synthétisé sur deux lignes "charges et produits exceptionnels" dans le compte de résultat,
- les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne "reprise sur amortissements, dépréciations et provisions".

Bilan :

- les charges constatés d'avance sont totalisées dans les créances.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Designation	Valeurs brutes en début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Valeurs brutes en fin d'exercice	Durée d'amort
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions brevets, droits similaires					
Autres immobilisations incorporelles	25 260,00	10 800,00		36 060,00	1 à 3 ans
TOTAL	25 260,00	10 800,00		36 060,00	

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Designation	Valeurs brutes en début d'exercice	Acq.	Cessions	Valeurs brutes en fin d'exercice	Durée d'amort
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Installations et agencements					
Installations techniques, matériels					
Autres immobilisations corporelles					
Installations générales	34 575,08			34 575,08	10 ans
Matériels de transport					
Matériels de bureau et informatique	19 338,55	2 405,16	3 300,00	18 443,71	3 à 5 ans
Matériels de bureau (Autres)	18 858,18			18 858,18	4 et 5 ans
Mobilier	2 056,88			2 056,88	4 ans
Biens reçus par leg ou don. dest. à être cédés	907 671,26		863 671,26	44 000,00	
Immobilisations corporelles en-cours					
TOTAL	982 499,96	2 405,16	866 971,26	117 933,85	

1100088427
 1100088427 - 1100088427
 1100088427 - 1100088427
 1100088427 - 1100088427

Marjorie HUSSON
 30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS
 Commissaire aux comptes
 N° inscription 1100088427

ASSOCIATION PROCURE MISSIONNAIRE DE L'ASSOMPTION
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Designation	Amortis en début d'exercice	Dotations	Reprises	Amortis en fin d'exercice
Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions brevets, droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles	25 260,00			25 260,00
Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales	34 575,08			34 575,08
Matériels de transport				
Matériels de bureau et informatique	18 040,56	1 008,50	3 300,00	15 749,06
Matériels de bureau (Autres)	18 858,18			18 858,18
Mobilier	2 056,88			2 056,88
TOTAL	93 790,70	1 008,50	3 300,00	96 499,20

ACTIF - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Créances	Montant brut	Amortissements	Plus d'amortissements
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Créances reçues par legs ou donation	222 046,12	222 046,12	
Personnel			
Organismes sociaux			
Impôts et taxes			
Groupes et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	3 051,18	3 051,18	
TOTAL	225 097,30	225 097,30	
Renvois			
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts remboursés e cours d'exercice			

Procure Missionnaire de l'Assomption
 30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS
 03 20 00 00 00
 03 20 00 00 00

Marjorie HUSSON
 30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS
 Commissaire aux comptes
 N° inscription 1100088427

ASSOCIATION PROCURE MISSIONNAIRE DE L'ASSOMPTION
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

PASSIF - ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

Dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes				
A un an maximum à l'origine				
A plus d'un an à l'origine				
Dettes des legs ou donations	1 177,44	1 177,44		
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés	16 042,61	16 042,61		
Organismes sociaux				
Etat et collectivités publiques				
Dettes sur immobilisations				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	17 220,05	17 220,05		
Renvois	Emprunts souscrits			
	Emprunts remboursés			

Marjorie HUSSON
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS
Commissaire aux comptes
N° inscription 1100088427

HONORIFIQUEMENT
RECEU PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
MARJORIE HUSSON
LE 10/01/2025

ASSOCIATION PROCURE MISSIONNAIRE DE L'ASSOMPTION
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

COMPOSITION DES FONDS ASSOCIATIFS ET VARIATION

Variation des fonds propres	Montant global à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	104 945 €				104 945 €
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	950 362 €	397 441 €			1 347 803 €
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	397 441 €	- 397 441 €	435 284 €		435 284 €
Situation nette	1 452 748 €		435 284 €		1 888 032 €
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					

Marjorie HUSSON
Commissaire aux comptes
N° inscription 1100088427

Marjorie HUSSON
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS
Commissaire aux comptes
N° inscription 1100088427

ASSOCIATION PROCURE MISSIONNAIRE DE L'ASSOMPTION
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
 Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correction d'un a des erreurs sans double au cours des deux exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS REPORTEES

Legs et Donations	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la clôture de l'exercice
Legs et Donations	1 054 726 €	73 196 €	863 054 €	264 868 €
TOTAL	1 054 726 €	73 196 €	863 054 €	264 868 €

Michel HUSON
 23/11/2023 - 10h15
 1100088427
 11/11/2023

Marjorie HUSSON
 30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS
 Commissaire aux comptes
 N° inscription 1100088427

ASSOCIATION PROCURE MISSIONNAIRE DE L'ASSOMPTION

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

TABLEAU DES LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	110 092.48
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations définie à l'article 213-9	73 855.92
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	790 117.52
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	863 053.78
Total Produits	1 837 119.70
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	863 671.26
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs et donations	73 195.99
Total Charges	936 867.30
SOLDE NET DE LA RUBRIQUE	900 252.40

RECEVUE N° 10
ZONELIA 2025 - 10 rue d'Alsace
91000 EVRY-COURCOURONNES
01 69 00 11 11 - 01 69 00 11 12

Marjorie HUSSON
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS
Commissaire aux comptes
N° inscription 1100088427

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Indemnité de départ à la retraite :

Les indemnités de fin de carrière n'ont pas été provisionnées à la clôture de l'exercice, elles n'ont pas non plus été calculées car non significatives.

Effectif salarié :

➤ Ingénieurs et cadres	1
➤ Agents de maîtrise	
➤ Employés et techniciens	1
➤ Ouvriers	

Rémunérations allouées aux membres :

➤ Organes d'administration	NEANT
➤ Organes de direction	NEANT
➤ Organes de surveillance	NEANT

Marjorie HUSSON
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS
Commissaire aux comptes
N° inscription 1100088427

VÉRIFIÉE
LE 02/03/2025 - 11h00
2025/03/02 11h00
1100088427

ASSOCIATION PROCURE MISSIONNAIRE DE L'ASSOMPTION

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 823 003	1 823 003	1 688 334	1 688 334
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	1 796 400	1 796 400	1 666 476	1 666 476
- Dons manuels	896 147	896 147	1 017 230	1 017 230
- Legs, donations et assurances-vie	900 252	900 252	649 247	649 247
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	26 603	26 603	21 858	21 858
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	26 215		34 405	
2.1 Cotisations avec contrepartie	100		100	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	26 115		34 305	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0	0	21 157	21 157
TOTAL	1 849 218	1 823 003	1 743 896	1 709 491
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	1 093 566	1 093 566	945 902	945 902
1.1 Réalisées en France	1 093 566	1 093 566	945 902	945 902
- Actions réalisées par l'organisme	135 000	135 000	150 000	150 000
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	958 566	958 566	795 902	795 902
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	55 836	55 836	91 750	91 750
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	55 836	55 836	91 750	91 750
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	264 532	238 317	308 803	274 398
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	0	0	0
TOTAL	1 413 934	1 387 719	1 346 455	1 312 050
EXCEDENT OU DEFICIT	435 284	435 284	397 441	397 441

ASSOCIATION PROCURE MISSIONNAIRE DE L'ASSOMPTION
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
 Du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	32 167	32 167	37394	37394
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	32 167	32 167	37394	37394
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	3 217	3 217	12465	12465
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	28 950	28 950	24929	24929
TOTAL	32 167	32 167	37394	37394

Marjorie HUSSON
 30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS
 Commissaire aux comptes
 N° inscription 1100088427

Procure Missionnaire de l'Assomption
 30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS
 03 20 00 00 00
 03 20 00 00 00
 03 20 00 00 00

ASSOCIATION PROCURE MISSIONNAIRE DE L'ASSOMPTION

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025COMpte d'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC
(LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	1 093 566	945 902	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 823 003	1 688 334
1.1 Réalisées en France	1 093 566	945 902	1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	135 000	150 000	1.2 Dons, legs et mécénats	1 796 400	1 666 476
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	958 566	795 902	- Dons manuels	896 147	1 017 230
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	- Legs, donations et assurances-vie	900 252	649 247
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	26 603	21 858
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	55 836	91 750			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	55 836	91 750			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	238 317	274 398			
TOTAL DES EMPLOIS	1 387 719	1 312 050	TOTAL DES RESSOURCES	1 823 003	1 688 334
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	21 157
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	0	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0	21 157
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	435 284	397 441	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	1 823 003	1 709 491	TOTAL	1 823 003	1 709 491
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 448 660	1 052 517
			(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public	435 284	397 441
			(+) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-12 197	-1 298
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 871 747	1 448 660

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France			Bénévolat	32 167	37 394
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	3 217	12 465	Dons en nature		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	28 950	24 929			
TOTAL	32 167	37 394	TOTAL	32 167	37 394

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	0	21 157
(-) Utilisation	0	21 157
(+) Report	0	0
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0	0

Marjorie HUSSON
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS
Commissaire aux comptes
N° inscription 1100088427

**COMMENTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) et DU
COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)****1 - CADRE LEGAL DE REFERENCE**

-Règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (articles 432-1 à 432-22)

**2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUES POUR L'ETABLISSEMENT DU CROD
ET DU CER**

La ventilation entre les différentes rubriques des charges par destination du CROD et des emplois du Compte d'emploi des Ressources a été faite sur la base suivante :

2.1 Règles et méthodes relatives aux postes d'emploi**2.1.1 Missions sociales en France et à l'étranger**

La réalisation des missions sociales de l'Association correspond à ses moyens d'action statutaires découlant de son objet (article 1 des statuts de l'Association) :

- « Article 1 : OBJET ET BUTS

L'association a pour objet exclusif l'assistance et la bienfaisance, notamment dans les domaines suivants :

- Actions sanitaire et sociale en faveur des personnes âgées, malades ou handicapées,
- Aide et assistance aux personnes dans le besoin, et plus particulièrement en situation de précarité, de détresse physique ou morale,
- Formation, entretien et éducation au profit des personnes démunies,
- Aide et assistance au profit d'organismes poursuivant l'un des buts énoncés ci-dessus.

L'ensemble de ces actions sera effectué tant en France qu'à l'étranger, et notamment dans les pays en voie de développement.

Le total des Missions sociales réalisées au cours de l'exercice s'élève à la somme de 1 093 566 euros.

Fonds dédiés :

Pour respecter la volonté des donateurs les fonds dédiés sont reversés intégralement l'année de leur perception, aux bénéficiaires désignés.

MOZELLE 80090
80090 - 80090
80090 - 80090
80090 - 80090

ASSOCIATION PROCURE MISSIONNAIRE DE L'ASSOMPTION**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**Du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

Le total des fonds dédiés versés au cours de l'exercice s'élève à la somme de 393 566.12 euros et correspond à :

- Pensions	17 389.00
- Messes demandées	90 178.00
- Neuvaines	24 660.00
- Trentains	16 530.00
- Revue l'assomption et ses œuvres	9 368.50
- Missions diverses	235 440.62

Cette somme figure sur la ligne « Versements à d'autres organismes agissant en France ».

Projets réalisés :

Les projets soutenus par l'Association lui sont présentés par les congrégations des assomptionnistes dans le cadre de l'article 1 des statuts.

Les Projets réalisés et payés en 2025 se sont élevés à la somme de 700 000,00 euros. Ils peuvent être ventilés de la façon suivante :

Bénéficiaires	Actions réalisées directement	Actions réalisées par d'autres organismes	TOTAL	%
Aide et assistance aux personnes dans le besoin	30 000,00	220 000,00	250 000,00	35,71%
Formation, entretien et éducation au profit des personnes démunies	105 000,00	345 000,00	450 000,00	64,29%
TOTAL	135 000,00	565 000,00	700 000,00	100,00%

La somme de 565 000,00 euros figure dans la rubrique « Versements à d'autres organismes agissant en France », la somme de 135 000,00 euros, figure dans la rubrique « Actions réalisées directement en France ».

Information et sensibilisation

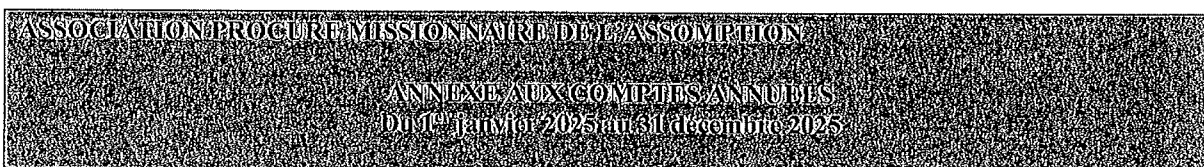
Les actions d'information et de sensibilisation en lien avec l'objet de l'Association et les projets auxquels elle vient en aide sont constituées par la publication d'une revue d'information et par des mailings ponctuels ayant pour but de sensibiliser le public sur les actions menées par l'Association.

2.1.2 Frais d'appel à la générosité du public

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais engagés pour les actions de promotion et d'appel à la générosité, sous forme de mailings, et aux frais de gestion du traitement des dons :

- Conception des campagnes ;
- Rédaction et conception des mailings ou autres documents d'appel ;
- Frais d'envoi ;
- Frais de tenue et de mise à jour des fichiers de donateurs ;
- Campagnes de publicité institutionnelle ou spécifique ;
- Traitement des dons etc.

Marjorie HUSSON
Commissaire aux comptes



2.1.3 Frais de fonctionnement

Cette rubrique des emplois est constituée par les frais administratifs généraux en personnel, locaux, achats, déplacements, dépenses de fonctionnement, impôts et taxes, etc.

2.2 Règles et méthodes relatives aux postes de ressources

Les ressources nécessaires à la réalisation des missions sociales de l'Association correspondent aux ressources définies aux statuts (article 7 des statuts de l'Association) :

- Article 7 – RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

Les ressources de l'association se composent :

- Des cotisations versées par les Membres,
- Des dons manuels,
- Des subventions publiques ou privées qui peuvent lui être accordées,
- Des intérêts et revenus des biens et valeurs appartenant à l'Association,
- Des sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'Association.

Et plus généralement de toutes contributions non interdites par la Loi.

2.2.1 Dons

Compte tenu qu'ils constituent une ressource principale et non accessoire, ils sont constatés en exploitation et non en exceptionnel.

2.2.2 Legs

L'Association est habilitée à recevoir des legs et donations. Elle peut également être bénéficiaire de contrats d'assurance-vie.

2.2.3 Autres produits liés à la générosité publique

Cette rubrique correspond essentiellement aux produits financiers.

2.2.4 Produits non liés à la générosité du public

Cette rubrique correspond aux cotisations des membres actifs de l'Association conformément à l'Article 5 -- Alinéa 2 des statuts.

Marjorie HUSSON
30 Avenue d'Allemagne - 80090 AME
Commissaire aux comptes
N° inscription 110008842

ASSOCIATION PROCURE MISSIONNAIRE DE L'ASSOMPTION
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

ETAT DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER

L'EAR a été établi conformément au règlement ANC 2022-04 à partir des fichiers de suivi interne et des informations dont disposaient l'association en 2025 au siège à la date de production de l'état.
 La version synthétique de l'EAR est présentée ci-dessous et a été établi à partir des données figurant sur l'EAR détaillée

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
ALLEMAGNE	30,00 €
BELGIQUE	635,00 €
ETATS UNIS	10,00 €
ITALIE	50,00 €
PAYS-BAS	225,00 €
MONACO	1 045,00 €
ROYAUME UNI	125,00 €
REPUBLIQUE DE MAURICE	20,00 €
ROUMANIE	4 030,00 €
SUISSE	250,00 €
TOTAL	6 420,00 €

Marjorie HUSSON
 30 Avenue d'Allemagne - 80090 AMIENS
 Commissaire aux comptes
 N° inscription 1100088427

VISUM
 104610001 - 2025/01/01 - 2025/12/31
 104610001 - 2025/01/01 - 2025/12/31
 104610001 - 2025/01/01 - 2025/12/31